



AVIS

Nouveau coronavirus 2019 nCoV

Date d'entrée en vigueur : 22 juin 2020

À l'heure actuelle, il est nécessaire de prendre des mesures responsables au niveau mondial pour réduire la propagation du nouveau coronavirus 2019 nCoV.

À toute personne ayant l'intention de voyager au Nouveau-Brunswick :

Jusqu'à nouvel ordre, seul le déplacement **essentiel** est autorisé vers le Canada et vers le Nouveau-Brunswick.

Pour de plus amples renseignements :

- [Les répercussions de la maladie à coronavirus \(COVID-19\) sur l'immigration, les réfugiés, la citoyenneté et les services de passeport](#)
- [Gouvernement du Nouveau-Brunswick : Renseignements pour les voyageurs](#)